



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
statistiques ventilées par sexe

Statistiques ventilées par sexe

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, établi en application de la décision [2013/235](#) du Conseil économique et social, un résumé des activités menées récemment par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe dans le cadre du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe, notamment la diffusion en ligne de l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes et l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes, exécutée conjointement par la Division de statistique et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il y est aussi rendu compte des efforts déployés en matière de renforcement des capacités pour améliorer les programmes de statistiques ventilées par sexe dans les pays et de l'organisation de la septième réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe. La Commission de statistique est invitée à prendre acte des travaux en cours sur les statistiques ventilées par sexe et des futures priorités d'action dans ce domaine.

* [E/CN.3/2014/1](#).



I. Introduction

1. Dans sa décision 44/109, qu'elle a adoptée à sa quarante-quatrième session en 2013, la Commission de statistique s'est notamment félicitée des activités menées en 2012 par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe en application de sa décision 42/102, et elle a souscrit aux prochaines étapes proposées dans le cadre du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe pour 2013, notamment : a) l'exploitation de l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes adopté par la Commission pour orienter la production, au niveau national, et la compilation, au niveau international, de statistiques ventilées par sexe; b) les développements méthodologiques concernant les statistiques ventilées par sexe, et notamment les mesures de la propriété d'actifs et de l'entrepreneuriat au titre de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes; et c) l'offre d'une formation et d'une assistance destinées à renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales pour produire et diffuser des statistiques ventilées par sexe aux fins de l'élaboration des politiques.

2. Le présent rapport décrit les activités menées par la Division de statistique et le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe en 2013 en application de la décision 44/109.

II. Diffusion en ligne de l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes

3. Conformément aux recommandations de la Commission de statistique (voir décision 42/102), et comme elle en a été avisée à sa quarante-quatrième session (E/CN.3/2013/10), le Groupe d'experts interinstitutions, par le biais de son groupe consultatif sur la base mondiale de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de l'égalité des sexes, qui comprend des experts venus de systèmes statistiques nationaux et d'organismes internationaux, a établi un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, se composant de 52 indicateurs quantitatifs répartis en trois catégories et de 11 indicateurs qualitatifs couvrant les normes et les lois sur l'égalité des sexes.

4. Dans sa décision 44/109, la Commission est convenue que l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes orienterait la production, au niveau national, et la compilation, au niveau international, de statistiques ventilées par sexe. On trouvera en annexe au présent rapport la liste des indicateurs de l'égalité des sexes, actualisée en fonction des modifications qu'il a été décidé d'y apporter lors de la réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe en septembre 2013.

5. La Division de statistique a mis en place un portail/une plateforme pour diffuser l'ensemble minimal en ligne, à l'adresse suivante (voir <http://unstats.un.org/unsd/gender/default.html>). Au mois de décembre 2013, il est possible de consulter sur ce portail les 35 indicateurs de la catégorie I, qui portent essentiellement sur l'égalité des sexes dans l'éducation, l'emploi et la santé et pour lesquels des concepts et définitions communes existent et des données sont disponibles à l'échelle internationale. Le Groupe consultatif pour les questions nouvelles étudie actuellement les indicateurs de la catégorie II et envisage la

possibilité de les diffuser en ligne en 2014, même si l'on ne dispose pas de données pour tous les pays.

6. L'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes est fondé sur les données produites par les pays, qui sont compilées par les institutions spécialisées et transmises avec les métadonnées voulues à la Division de statistique. Pour certaines séries, les institutions spécialisées ajustent les données pour veiller à ce qu'elles soient comparables à l'échelle internationale, pour d'autres, elles développent leurs estimations à partir de données nationales. Des métadonnées détaillées avec des explications concernant les sources de données et les méthodes utilisées par les institutions spécialisées sont diffusées aux côtés des données pertinentes sur le portail spécial que la Division de statistique tient à jour.

III. Initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes

7. L'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes est un projet exécuté conjointement depuis la fin de 2012 par la Division de statistique et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour accélérer le rythme des efforts déployés afin de produire des indicateurs de l'égalité des sexes qui soient comparables à l'échelle internationale en ce qui concerne l'éducation, l'emploi, la santé, l'entrepreneuriat et les actifs. Cette initiative fait fond sur les travaux du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et est exécutée sur une période de trois ans (de 2013 à 2015).

8. Pendant la première année d'exécution, l'initiative a vu l'accent mis sur : a) le recueil et la diffusion en ligne de données et métadonnées internationales sur l'éducation, l'emploi et la santé; b) l'établissement de définitions et de méthodes internationales permettant de mesurer l'entrepreneuriat et la propriété d'actifs; et c) l'identification de pays pilotes pour tester les nouvelles méthodes de collecte de données sur l'entrepreneuriat et les actifs. L'équipe a commencé d'être constituée avec le recrutement d'un responsable du projet et d'un statisticien/chercheur.

9. Au titre de la composante de l'initiative concernant la diffusion des données, une plateforme a été mise en place pour faire connaître les indicateurs sur l'éducation, l'emploi et la santé, conformément à l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes approuvé par la Commission dans sa décision 44/109. La plateforme de données/métadonnées peut être consultée en ligne à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/gender/default.html>.

10. L'identification de pays pilotes pour la collecte de données sur les actifs dans le cadre de l'initiative susmentionnée est en cours. Au mois d'octobre 2013, les pays suivants s'étaient dits prêts à participer au projet : Géorgie, Ghana, Mexique, Mongolie, Ouganda et Philippines. Les Maldives et le Rwanda n'ont pas encore confirmé leur intérêt.

11. Pour faire avancer le développement de méthodes internationales permettant de mesurer l'égalité des sexes en ce qui concerne la propriété des actifs et l'esprit d'entreprise, quatre réunions techniques (à New York, le 24 février; à Bangkok, du 30 juillet au 2 août; à New York, les 21 et 22 novembre; et à New York, les 5 et 6 décembre 2013) ont été organisées avec des statisticiens nationaux et internationaux

et d'autres parties prenantes afin d'étudier les aspects techniques des méthodes proposées et la possibilité de les appliquer dans les pays.

12. La première réunion technique sur la mesure des actifs qui s'est tenue à New York le 24 février a préparé le terrain en vue de l'établissement du rapport technique sur la mesure de la propriété et du contrôle d'actifs (*Technical Report on Measuring Individual Level Asset Ownership and Control*).

13. Une deuxième réunion sur la mesure des actifs a été organisée à Bangkok du 30 juillet au 2 août 2013, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Les participants ont souligné l'importance de développer des méthodes de collecte de données axées sur l'égalité des sexes et la propriété des actifs, qui soient rentables, durables et puissent être intégrées dans les mécanismes nationaux de collecte de données existants par l'ajout d'un module ou d'une liste de questions. La méthodologie proposée doit également être basée autant que possible sur les concepts et définitions consacrés par les autres normes internationales, telles que le Système de comptabilité nationale. Elle doit permettre de fournir des données sur les actifs qui soient détaillées, pertinentes au niveau des pays et adaptées au contexte national et aux normes en vigueur dans les pays, ainsi que des données comparables au niveau international, au moins à un certain niveau d'agrégation¹.

14. Les participants ont examiné en détail l'importance de mesurer l'égalité des sexes en ce qui concerne la propriété et le contrôle des actifs, les actifs qui sont pertinents pour l'analyse des questions d'égalité des sexes et les méthodes durables et efficaces de collecte de données intéressant la question de l'égalité des sexes. La réalisation de différents types d'entretiens a été envisagée pour obtenir des données sur la propriété des actifs au niveau individuel : a) entretiens simultanés avec les deux époux du premier couple du ménage; b) entretiens séparés avec les deux époux du premier couple du ménage; c) entretiens avec deux personnes : l'homme et la femme chefs de famille ou l'homme et la femme les plus au courant de la situation dans le ménage; d) entretiens avec le chef de famille ou la personne la plus au courant de la situation dans le ménage; et e) entretiens avec un membre (homme ou femme) du ménage sélectionné au hasard.

15. Il a été décidé de tester différents types d'entretien (personnes à interroger), pour mettre au point une méthodologie reconnue à l'échelle internationale afin de collecter des données sur les actifs détenus sur le plan individuel lors d'enquêtes nationales représentatives auprès des ménages. La réunion organisée à New York les 21 et 22 novembre 2013 a été pour les statisticiens et autres experts qui y ont participé l'occasion d'identifier et de développer des outils statistiques (questionnaires et différents scénarios possibles en ce qui concerne les modes d'entretien) pour la phase de mise à l'essai et d'expérimentation.

16. Par ailleurs, une réunion technique sur la mesure de l'égalité des sexes au niveau de l'entrepreneuriat a été organisée à New York les 5 et 6 décembre 2013. Des statisticiens et d'autres experts des bureaux nationaux de statistiques, des commissions régionales, des organismes internationaux et des universités ont fait le bilan des efforts en cours à l'échelle internationale pour mesurer l'égalité des sexes en ce qui concerne l'entrepreneuriat. Les pratiques en vigueur dans les différents pays et les études récentes de l'OCDE et de certains chercheurs ont été examinées, et

¹ Le rapport final de cette réunion, avec les exposés, les conclusions et d'autres renseignements, peut être consulté à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/Thailand/2013/list_of_docs.htm.

l'applicabilité des méthodes de recherche a été étudiée avec les bureaux nationaux de statistique.

17. Enfin, deux réunions virtuelles du comité directeur ont été organisées (le 19 août et le 3 décembre 2013) pour informer les membres de l'état d'avancement du projet et convenir de plans de travail futurs.

IV. Établissement de manuels, de lignes directrices et de classifications

18. Conformément à la demande de la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session concernant l'établissement de manuels et de lignes directrices sur les méthodes de production de statistiques ventilées par sexe et leur utilisation, la Division de statistique a conçu un manuel sur les statistiques ventilées par sexe (*Gender Statistics: Integrating a Gender Perspective into Statistics*), qui est consultable en ligne à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/genderstatmanual/> (version non éditée) et elle a finalisé et diffusé sur Internet les lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes (*Guidelines for Producing Statistics on Violence against Women: Statistical Surveys*), consultable au format électronique à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/gender/default.html>.

19. La Division de statistique continue d'œuvrer à la finalisation de la classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps sur la base : a) des conclusions adoptées à l'issue de la réunion du groupe d'experts chargé de revoir la version préliminaire de la classification internationale, qui s'est tenue à New York du 11 au 13 juin 2012; b) de l'adoption de la nouvelle résolution sur les statistiques du travail, l'emploi et la sous-utilisation de la main-d'œuvre à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, qui s'est tenue à Genève du 2 au 11 octobre 2013; et c) des observations des bureaux nationaux de statistique. Une fois finalisée, la classification internationale sera examinée par le Groupe d'experts qui s'assurera qu'elle réponde aux critères en vigueur et qu'elle soit bien alignée sur les autres classifications internationales. La classification internationale sera présentée à la Commission à sa quarante-sixième session en 2015 pour adoption.

V. Renforcement des capacités en ce qui concerne les statistiques ventilées par sexe

20. En 2013, la Division de statistique a organisé deux ateliers régionaux pour renforcer la capacité des statisticiens nationaux de produire des statistiques ventilées par sexe qui soient pertinentes et précises.

21. Un atelier régional sur l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les statistiques officielles s'est déroulé du 16 au 19 avril 2013 à Chiba (Japon). Il était organisé par la Division de statistique et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec le Ministère japonais de l'intérieur et des communications. Des représentants des bureaux de statistique de 14 pays et des experts de la Banque mondiale, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique ont participé à cet atelier, qui traitait du processus de prise en compte systématique de la condition de la femme dans les statistiques nationales, des moyens de repérer les lacunes dans les

statistiques ventilées par sexe et de concevoir des plans cohérents et détaillés pour produire des statistiques de ce type; de la nécessité d'éviter les stéréotypes sexistes en veillant à ce que les questionnaires d'enquête et les recensements tiennent compte des questions d'égalité des sexes; et de la voie à suivre pour améliorer l'analyse et la soumission des données et produire des statistiques ventilées par sexe présentées sous une forme facile à comprendre².

22. Organisé en collaboration avec Statistics Korea, le Séminaire international sur les statistiques ventilées par sexe, qui s'est tenu à Incheon (République de Corée), du 12 au 14 novembre 2013, était principalement axé sur la production de statistiques du budget-temps, notamment sur la mesure et le suivi de la discontinuité du travail des femmes, ainsi que de statistiques sur la violence contre les femmes, conformément aux dernières lignes directrices sur le sujet. Plus de 40 participants provenant de 19 bureaux nationaux de statistique et des experts d'instituts de recherche et d'organismes des Nations Unies ont participé et discuté des meilleures pratiques et des défis rencontrés dans la production et la diffusion des données relatives à l'égalité des sexes dans les domaines prioritaires abordés lors du séminaire³.

VI. Septième réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et réunion du Groupe consultatif pour les questions nouvelles

23. Le Groupe consultatif pour les questions nouvelles du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe s'est réuni le 11 septembre 2013 à New York pour examiner son mandat, convenir des moyens de faire correspondre l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes et les nouvelles Lignes directrices de l'ONU pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes; prendre la mesure des progrès accomplis dans l'application de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes; et déterminer les prochains domaines d'activité prioritaires. Lors d'une conférence téléphonique qui a eu lieu en suivi le 29 octobre 2013, le Groupe est convenu de travailler sur les statistiques du budget-temps, en premier lieu en évaluant la disponibilité des données pour les deux indicateurs du travail domestique, des soins et de la charge de travail totale (tâches domestiques et travail rémunéré) dans l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes. Le Groupe aidera aussi la Division de statistique à finaliser la classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps.

24. La septième réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe s'est tenue à New York les 12 et 13 septembre 2013, en présence de 40 participants venus d'organismes internationaux, de commissions régionales et de bureaux nationaux de statistique. Elle a été l'occasion d'examiner l'action de la Division de statistique et du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques

² Le rapport final de cette réunion, avec les exposés, les conclusions et d'autres renseignements, peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/wshops/Japan/2013/default.htm>.

³ Le rapport final de cette réunion, avec les exposés, les conclusions et d'autres renseignements, peut être consulté à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/wshops/Korea/2013/list_of_docs.htm.

ventilées par sexe depuis la création de ce groupe en 2006 et en particulier depuis le début du mandat assigné au Groupe par la Commission de statistique en 2011. Les participants ont pris note des nombreuses initiatives du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe pour améliorer ce type de statistiques à l'échelle internationale, régionale et nationale.

25. Le Groupe a examiné en détail l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes et la compilation des données correspondantes et les protocoles d'échange de données entre les institutions spécialisées et la Division de statistique; les nouvelles directives méthodologiques et les plans connexes de renforcement des capacités en ce qui concerne les statistiques ventilées par sexe; et les résultats de l'examen général des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe.

26. Le Groupe a également examiné les travaux du Groupe consultatif pour les questions nouvelles et pris note de la demande de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de faire partie de ce groupe. Enfin, le Groupe a étudié la question des préparatifs du Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe, qui doit se dérouler au Mexique du 3 au 5 novembre 2014, juste après la Conférence régionale sur les statistiques ventilées par sexe, organisée comme chaque année par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique.

27. Le Groupe a décidé de son programme de travail annuel, en prévoyant notamment les activités suivantes :

a) Pour la Division de statistique (Secrétariat), définition et diffusion du mandat du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe, en encourageant les commentaires;

b) Pour la Division de statistique, mise à disposition en ligne des résultats de l'examen général des programmes de statistiques ventilées par sexe dans les pays;

c) Pour les institutions spécialisées concernées (Organisation internationale du Travail, Union interparlementaire, Union internationale des télécommunications, Institut de statistique de l'UNESCO, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement et Organisation mondiale de la Santé), fourniture de données/métadonnées pour leurs indicateurs respectifs dans l'ensemble minimal de la catégorie I (tableau d'indicateurs et de normes à la fois quantitatifs et qualitatifs) et détermination du calendrier, de la fréquence et du format des échanges de données avec la Division de statistique; pour la Division de statistique, diffusion en ligne les indicateurs de la catégorie I. Les organismes doivent donner confirmation par écrit des modifications demandées en ce qui concerne la classification par catégories et le libellé des indicateurs, pour que la Division de statistique puisse finaliser la liste des indicateurs;

d) Pour l'UNICEF et ONU-Femmes, lancement de la compilation des données nationales pour les indicateurs de l'ensemble minimal concernant la violence contre les femmes;

e) Pour le Groupe consultatif pour les questions nouvelles, examen de la possibilité de diffuser en ligne certains indicateurs de la catégorie II; poursuite des travaux méthodologiques pour les indicateurs de la catégorie III et coordination des activités menées dans le cadre de l'initiative Faits et données concernant l'égalité

des sexes et du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe, pour améliorer les synergies et éviter tout redoublement inutile des tâches;

f) Poursuite des activités de renforcement des capacités à l'échelle nationale, en particulier pour élargir la couverture des données au titre des indicateurs de la catégorie II;

g) Achèvement des travaux du Groupe consultatif sur les activités et programmes de formation sur les statistiques ventilées par sexe;

h) Pour la Division de statistique et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique, lancement des préparatifs du cinquième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe (Mexique, 3 au 5 novembre 2014);

i) Organisation d'une réunion en 2014 comme tous les ans.

VII. La voie à suivre

28. En 2014, au titre du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe, la Division de statistique et le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe mèneront notamment les activités ci-après : poursuite de la diffusion en ligne de l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes et des autres activités convenues par le Groupe d'experts; activités en rapport à l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes; organisation d'ateliers régionaux sur les statistiques ventilées par sexe, notamment sur la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes; et établissement du rapport « Femmes dans le monde 2015 : des chiffres et des idées depuis Beijing », présentant les dernières données et tendances sur la situation des femmes et des filles dans les 12 domaines prioritaires définis dans le Programme d'action de Beijing. Femmes dans le monde sera publié en 2015.

29. Avec le concours d'experts d'organismes et d'instituts de recherche nationaux et internationaux, la Division de statistique finalisera par ailleurs la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps.

30. Enfin, en collaboration avec les organismes compétents, les partenaires de développement et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique, la Division de statistique tiendra la huitième réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et le cinquième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe en novembre 2014.

VIII. Points à examiner

31. **La Commission de statistique souhaitera peut-être prendre acte des travaux menés par la Division de statistique et le Groupe d'experts interinstitutions en 2013 pour donner suite aux requêtes qu'elle a formulées à sa quarante-deuxième session concernant l'amélioration des statistiques ventilées par sexe.**

Annexe

Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, par domaine

Tableau 1
Liste d'indicateurs de l'égalité des sexes, par domaine

Numéro de l'indicateur	Indicateur	<i>Références aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux objectifs et cibles du Millénaire pour le développement</i>	Catégorie	<i>Organismes chefs de file</i>
I. Structures économiques, participation aux activités productives et accès aux ressources				
1	Nombre moyen d'heures consacrées à des travaux domestiques non rémunérés, par sexe Note : Distinguer, si possible, les tâches ménagères de la garde des enfants	C.2, F.1, H.3	2	OIT
2	Nombre moyen d'heures consacrées à un travail rémunéré et à des travaux non rémunérés (charge de travail totale), par sexe	F.1, H.3	2	OIT
3	Taux d'activité des 15-24 ans et des 15 ans et plus, par sexe	F.1, H.3	1	OIT
4	Proportion de la population active composée de travailleurs indépendants, par sexe	F.2, objectif 1, cible B	1	OIT
5	Proportion de la population active composée d'aides familiaux, par sexe	H.3, objectif 1, cible B	1	OIT
6	Proportion d'employés qui sont également employeurs, par sexe	F.1	1	OIT
7	Pourcentage d'entreprises appartenant à des femmes, par taille	F.1, F.2	3	OIT
8	Répartition (en pourcentage) de la population active, par secteur (agriculture, industrie ou services) et par sexe	F.5, H.3	1	OIT
9	Pourcentage d'emplois dans le secteur non agricole, par sexe	F.2, H.3	2	OIT
10	Chômage des jeunes, par sexe	F.1	1	OIT
11	Proportion de la population ayant accès au crédit, par sexe	F.1, F.2	3	BM/FAO/OCDE
12	Proportion de propriétaires fonciers au sein de la population adulte, par sexe	A.1, A.2	3	BM/FAO/OCDE
13	Écarts de salaire entre les hommes et les femmes	F.1, F.5	3	OIT
14	Proportion de travailleurs à temps partiel, par sexe	F.5	2	OIT
15	Taux d'emploi des 25-49 ans ayant un enfant de moins de 3 ans au domicile et sans enfant au domicile, par sexe	F.6	3	OIT
16	Proportion d'enfants de moins de 3 ans gardés dans des structures officielles	F.6	3	OCDE
17	Proportion de la population utilisant Internet, par sexe	F.3, objectif 8, cible F	1	UIT
18	Proportion de la population utilisant des téléphones mobiles ou cellulaires, par sexe	F.3, objectif 8, cible F	1	UIT

* L'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes présenté ici diffère de la liste soumise à la quarante-troisième session de la Commission, qui a été actualisée compte tenu des accords conclus à la septième réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et de son groupe consultatif pour les questions nouvelles.

<i>Numéro de l'indicateur</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Références aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux objectifs et cibles du Millénaire pour le développement</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Organismes chefs de file</i>
19	Proportion des foyers ayant accès aux médias (radio, télévision, Internet), selon le sexe du chef de famille	F.3	3	UIT
II. Éducation				
20	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, par sexe	B.2, L.4, objectif 2	1	UIS
21	Taux net ajusté de scolarisation dans l'enseignement primaire, par sexe	B.1, L.4, objectif 2	1	UIS
22	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire, par sexe	B.1, objectif 3	1	UIS
23	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, par sexe	B.1	1	UIS
24	Indice de parité des sexes dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	B.1, L.4, objectif 3	1	UIS
25	Proportion de femmes titulaires de diplômes d'enseignement supérieur en sciences, ingénierie, production industrielle et bâtiment	B.3, B.4, L.4	2	UIS
26	Proportion de femmes enseignantes ou professeures dans l'enseignement supérieur	B.4, L.4	2	UIS
27	Taux brut d'accès en première année d'enseignement primaire, par sexe	B.1	1	UIS
28	Taux net d'achèvement des études primaires, par sexe	B.1	1	UIS
29	Taux d'achèvement des études secondaires de premier cycle, par sexe	B.1	1	UIS
30	Taux de passage dans l'enseignement secondaire, par sexe	B.1	1	UIS
31	Niveau d'études des 25 ans et plus, par sexe	B.1	1	UIS
III. Services de santé et services connexes				
32	Taux d'utilisation de la contraception parmi les femmes de 15 à 49 ans mariées ou en couple	C.1, C.2, objectif 5, cible B	1	UNPD
33	Taux de mortalité des moins de 5 ans, par sexe	C.1, objectif 4	1	UNICEF/UNPD/OMS
34	Taux de mortalité maternelle	C.1, objectif 5, cible A	1	OMS/UNICEF/FNUAP
35	Taux d'accès aux soins prénatals	C.1, objectif 5, cible B	1	UNICEF
36	Proportion d'accouchements assistés par des professionnels de la santé qualifiés	C.1, objectif 5, cible A	1	UNICEF
37	Prévalence du tabagisme chez les 15 ans et plus, par sexe	C.2	1	OMS
38	Proportion d'adultes obèses, par sexe	C.1, C.2	1	OMS
39	Part de la population féminine de 15 à 49 ans vivant avec le VIH/sida	C.3, objectif 6, cible A	1	ONUSIDA
40	Taux d'accès aux antirétroviraux, par sexe	C.3, objectif 6, cible B et objectif 8, cible E	1	OMS
41	Espérance de vie à 60 ans, par sexe	C.1, C.2	1	UNPD
42	Taux de mortalité des adultes, par cause et par groupe d'âge	C.1, C.2	1	OMS

<i>Numéro de l'indicateur</i> Indicateur	<i>Références aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux objectifs et cibles du Millénaire pour le développement</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Organismes chefs de file</i>
IV. Vie publique et prise de décisions			
43	Proportion de femmes ministres	G.1	1 UIP
44	Proportion de femmes siégeant au Parlement national	G.1, objectif 3	1 UIP
45	Proportion de femmes occupant des postes à responsabilité	F.1, F.5, G.1	1 OIT
46	Pourcentage de femmes dans les services de police	I.2	2 ONUDC
47	Pourcentage de magistrates	I.2	2 ONUDC
V. Droits fondamentaux des femmes et des filles			
48	a) Proportion de femmes victimes de violences physiques infligées au cours des 12 derniers mois par un partenaire intime b) Proportion de femmes victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 derniers mois par un partenaire intime	D.1, D.2	2 UNICEF
49	a) Proportion de femmes victimes de violences physiques infligées au cours des 12 derniers mois par une personne autre qu'un partenaire intime b) Proportion de femmes victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 derniers mois par une personne autre qu'un partenaire intime	D.1, D.2	2 UNICEF
50	Prévalence des cas de mutilations génitales féminines (pour les pays concernés seulement)	I.2	1 UNICEF
51	Pourcentage de femmes entre 20 et 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	L.1, L.2	1 UNICEF
52	Taux de fécondité chez les adolescentes	L.1, L.2, objectif 5, cible B	1 UNPD

Abréviations : BM = Banque mondiale; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques; OIT = Organisation internationale du Travail; OMS = Organisation mondiale de la Santé; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; ONUSIDA = Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; UIP = Union interparlementaire; UIS = Institut de statistique de l'UNESCO; UIT = Union internationale des télécommunications; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNPD = Division de la population.

Tableau 2

Liste d'indicateurs de l'égalité des sexes relatifs aux normes nationales, par domaine

<i>Numéro de l'indicateur</i> Indicateur	<i>Références aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Organismes chefs de file</i>
I. Structures économiques, participation aux activités productives et accès aux ressources			
1	Degré d'engagement du pays en faveur de l'égalité des sexes en matière d'emploi	F.1, F.5	1 OIT
1a	Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 100) sur l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes	F.1	

<i>Numéro de l'indicateur</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Références aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Organismes chefs de file</i>
1b	Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession)	F.1, F.5		
2	Degré d'engagement du pays en faveur de la conciliation entre les obligations professionnelles et la vie de famille	F.1, F.5, F.6	1	OIT
2a	Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 156) sur les travailleurs ayant des obligations familiales	F.6		
2b	Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 175) sur le travail à temps partiel	F.5		
2c	Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 177) sur le travail à domicile	F.5		
2d	Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 183) sur la protection de la maternité	F.1, F.6		
3	Durée du congé de maternité	F.1, F.6	1	OIT/UNSD
4	Pourcentage du salaire versé pendant le congé de maternité	F.1, F.6	1	OIT/UNSD
IV. Vie publique et prise de décisions				
5	Existence d'un quota par sexe au Parlement (sièges réservés et quota légal de candidates)	G.1	1	UIP
6	Existence d'un quota par sexe au Parlement (quota appliqué volontairement par les partis)	G.1	1	UIP
7	Existence d'une législation relative aux statistiques ventilées par sexe		2	UNSD
V. Droits fondamentaux des femmes et des filles				
8	Formulation d'une réserve à l'égard de l'article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	I.1	1	ONU-Femmes
9	Existence de lois réprimant la violence conjugale	D.1	1	ONU-Femmes
10	Discrimination envers les femmes et les filles en matière de droits à l'héritage	F.1, L.1	2	ONU-Femmes
11	Âge légal du mariage, par sexe	L.1	1	UNSD

Abréviations : OIT = Organisation internationale du Travail; ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; UIT = Union internationale des télécommunications; UNSD = Division de statistique.